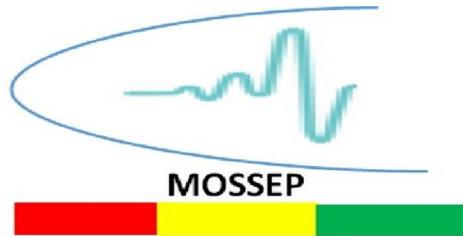




RÉPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



Mouvement de Suivi des Services Publics

Rapport partiel d'évaluation des promesses du Président Alpha Condé et de son gouvernement

APPUI FINANCIER:



Conakry, mars 2017





1)Présentation

LAHIDI.ORG, la plateforme de suivi et d'évaluation des promesses du Président de la République et de son gouvernement a été mise en ligne en juillet 2016. Sur la base du **Programme de gouvernance 2015-2020** du Président Alpha Condé et la **Déclaration de politique générale du Premier Ministre** Mamady Youla, ce projet citoyen a identifié plus de 400 promesses faites aux guinéens. L'ensemble de ces promesses sont répertoriées, catégorisées selon les secteurs clés et diffusées sur www.lahidi.org pour être disséminées sur les réseaux sociaux.

Ce premier rapport périodique d'évaluation du niveau de réalisation de ces promesses concerne les secteurs de la justice, de la culture, des sports et du patrimoine historique.

Le mécanisme d'évaluation de LAHIDI est basé sur la vérification des faits en les confrontant aux versions officielles du gouvernement. Les investigations sont menées par l'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) avec la collaboration des points focaux (des spécialistes d'un domaine déterminé), le Mouvement de Suivi des Services Publics (MoSSep), des citoyens et des réseaux d'organisation de la société civile. Les verdicts suivants sont graduellement attribués, en toute indépendance, à chacune des promesses répertoriées:

1. **En cours d'évaluation:** C'est le verdict par défaut. Toute promesse affichée sur la plateforme est d'abord classée dans cette catégorie. Cela prend le temps nécessaire pour sa vérification.
2. **En cours de réalisation :** Un ou plusieurs actes ont été posés pour la réalisation de l'engagement. Mais le processus n'est pas encore terminé.
3. **Dans le délai :** ce verdict est attribué aux promesses dont la période de réalisation a été clairement définie et la réalisation a été faite dans ce délai prévu.
4. **En retard :** La réalisation de la promesse a débuté mais elle est en retard par rapport au délai prévu pour la finalisation.
5. **Compromis :** Il y a de fortes chances que l'engagement ne soit pas tenu. Le verdict explique aussi l'état d'une promesse bloquée en cours de réalisation.
6. **Tenu :** Quand la promesse a été effectivement réalisée.
7. **Non tenu :** La promesse n'est pas tenue et ne pourra pas ou plus l'être. Elle a été abandonnée sans qu'aucun acte ne soit posé en cours du mandat du Président.
8. **Partiellement tenu :** La promesse a été partiellement tenue. Selon la nature de la promesse, quelques actes satisfaisants ont été posés mais il reste encore des actes ou des activités à réaliser pour son parachèvement.
9. **Toujours tenu :** est attribué aux promesses (une décision d'interdiction par exemple) qui sont tenues au moment de l'évaluation. Mais il y a des risques qu'elles ne soient pas tenues à un moment donné en raison d'un manque de rigueur. Donc un laxisme ou un relâchement bien que la décision reste en vigueur.



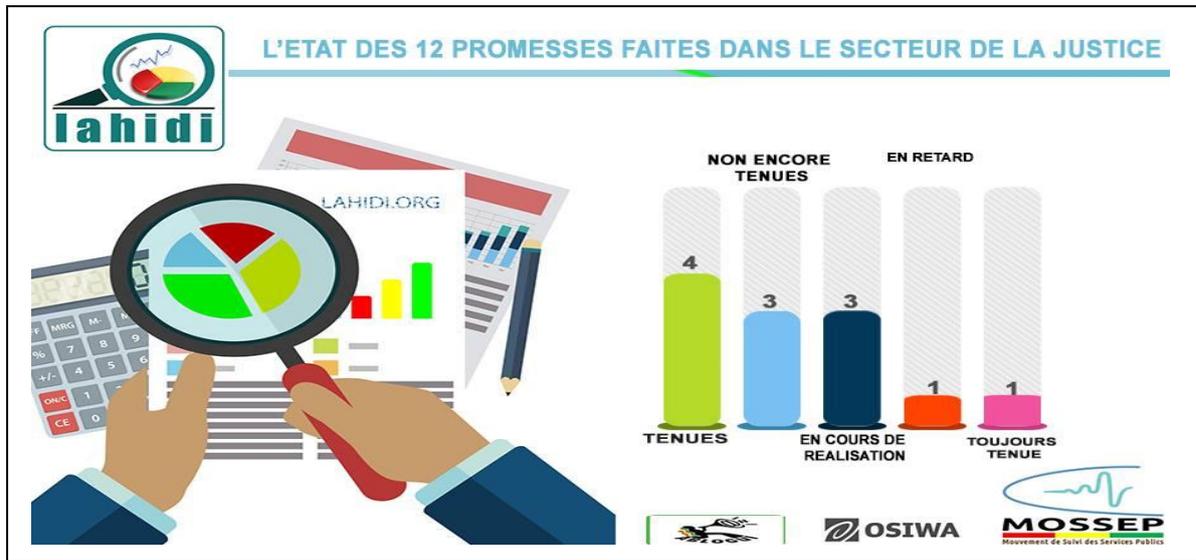
10. **Imprecis** : Promesse vague et difficile à évaluer ou qui nécessite une explication plus claire des départements spécialisés pour nous permettre de comprendre les mécanismes de mise en œuvre.

Il est important de savoir que l'évaluation de certaines promesses peut se situer dans le long terme. Par exemple, on ne peut pas attribuer le verdict **NON TENU** à certaines catégories de promesses avant la fin du mandat du Président Alpha Condé en 2020.

Le présent rapport est élaboré selon les informations dont nous disposons en ce mois de mars 2017 en dépit des nombreuses difficultés d'accès à l'information publique auprès des départements concernés. Les verdicts attribués peuvent être actualisés au fur et à mesure que les actes concrets sont posés et ce, avec la collaboration du gouvernement, des organisations de la société civile et des citoyens.

2) Résumé graphique de l'évaluation





3) Brève description des niveaux de réalisation

SECTEUR DE LA JUSTICE		
PROMESSES	DESCRIPTIONS	VERDICTS
Elaborer une nouvelle politique pénale et pénitentiaire	La révision et la promulgation des textes de loi notamment le code pénal et le code de procédure pénale ont défini la nouvelle politique pénale et pénitentiaire.	Tenu
Construire les tribunaux de première instance de Kindia, Mamou et Kankan	Les tribunaux de première instance de Kindia, Mamou et Kankan n'ont pas encore été construits. Ces juridictions occupent toujours d'anciens bâtiments.	Non encore tenu
Renforcer le Conseil supérieur de la magistrature dans sa lutte contre l'indiscipline, l'impunité et la corruption dans le secteur de la justice	Conformément à la loi du 17 mai 2013 relative au conseil supérieur de la magistrature, le conseil a infligé plusieurs sanctions disciplinaires à des magistrats le 09 Août 2015 et le 12 mai 2016 allant de la révocation, la rétrogradation et à l'interdiction de la fonction judiciaire.	Toujours tenu
Actualiser le Code de l'Enfant	Le code de l'enfant a été révisé au cours d'un atelier organisé à Kindia par le Ministère de la Justice et celui de l'action sociale au mois de novembre 2016. Ce code actualisé, n'a pas encore été adopté par l'Assemblée Nationale.	En cours de réalisation
Finaliser les nouveaux Code pénal, Code de procédure pénale et Code de justice	Les nouveaux Code pénal, Code de procédure pénale ont été adoptés par l'Assemblée Nationale le 04 juillet 2016 et	Tenu



<p>militaire</p>	<p>promulgués le 26 octobre 2016 par le Président de la République.</p>	
	<p>Quant au code de justice militaire, le texte a été validé par des experts lors d'un atelier tenu à Kindia le 23 mai 2015. Mais ce projet de loi n'a pas encore été adopté par l'Assemblée Nationale.</p>	<p>En cours de réalisation</p>
<p>Finaliser et promulguer le nouveau Code civil</p>	<p>Le nouveau code civil a été finalisé mais n'est pas encore adopté par l'Assemblée Nationale.</p>	<p>En cours de réalisation</p>
<p>Recruter 50 auditeurs de justice et 50 élèves greffiers</p>	<p>Le concours de recrutement des auditeurs a eu lieu le 24 et 25 Octobre 2015. Et celui des greffiers, le 31 octobre et 1 novembre 2015.</p>	<p>Tenu</p>
<p>Adopter une loi sur l'apologie des crimes de masse et d'incitation à la haine ethnique et régionaliste</p>	<p>A ce jour, aucune loi spécifique n'a été adoptée sur l'apologie des crimes de masse et d'incitation à la haine ethnique et régionaliste.</p>	<p>Non encore tenu</p>
<p>Créer deux ((2) nouvelles cours d'appel</p>	<p>La création de deux (2) nouvelles cours d'appel figure dans le projet de la réforme de la justice. Le ministre de la justice l'a réitéré en juillet 2016 devant les notables de Labé. Mais cela n'est toujours pas effectif.</p>	<p>Non encore tenu</p>
<p>Construire et équiper un pénitencier moderne à Yorokhoguia (Dubreka)</p>	<p>La pose de la première pierre a été effectuée par le Ministre de la Justice le 29 Avril 2015. Les travaux qui devaient prendre fin en juillet 2016 trainent toujours.</p>	<p>En retard</p>
<p>Opérationnaliser le statut particulier de la magistrature</p>	<p>Le décret portant statut particulier de la magistrature a été signé par le Président de la république le 24 Juin 2014. A la suite d'une menace de grève en décembre 2014, les magistrats ont obtenu l'application de ce statut. Entre autre avantage, l'augmentation des salaires.</p>	<p>Tenu</p>
<p>SECTEUR DE LA CULTURE, DU SPORT ET DU PATRIMOINE</p>		
<p>PROMESSE</p>	<p>INFORMATIONS</p>	<p>VERDICTS</p>
<p>Organiser des états généraux de la culture pour l'élaboration d'une Politique</p>	<p>Les états généraux de la culture ont débuté le 17 novembre 2016 à N'zérékoré. La finalité est l'élaboration d'une politique</p>	<p>En cours de réalisation</p>



Culturelle Nationale	culturelle nationale. A ce jour, ce document n'est pas encore disponible.	
Construire des Clacs (Centre de lecture et d'animation culturelle) dans toutes les régions de la Guinée	À cette date, la construction des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) n'est pas encore effective sur le terrain.	Non encore tenu
Construire et équiper des musées dans toutes les régions	Selon le Ministre en charge de la Culture M. Siaka Barry, la construction et l'équipement de musées régionaux n'est pas inscrit dans un programme à court terme de son département.	Non encore tenu
Construire un Palais de la Culture	Les études de faisabilité ont été faites. Les promoteurs du projet (Ministère de la jeunesse et celui de la culture) estiment la livraison de l'infrastructure à mi-2020. Le coût de réalisation est de 50.195.375 de dollars US. Pour le moment, ces ressources ne sont pas disponibles.	Non encore tenu
Construire des infrastructures de création et de diffusion artistique et culturelle à Conakry et dans toutes les régions (salles de spectacle, maisons de la culture).	Selon le ministre de la culture, des sports et du patrimoine historique, Siaka Barry, des études de faisabilité sont faites. Le département est à la recherche de financement.	Non encore tenu
Faire l'inventaire des collections issues des fouilles successives du site archéologique de Niani	Un projet qui vise à s'enquérir de l'état de conservation des collections issues de ces fouilles a été initié par le ministère de la culture mais l'inventaire n'est pas encore fait.	En cours de réalisation
Mettre en place un fonds d'Aide à l'Action Culturelle (Fodac)	Le FODAC existe depuis une dizaine d'années. Le 06 janvier 2017, Monsieur Malick Kébé a été nommé Directeur Général par le Président de la République. Cependant, le FODAC n'est toujours pas opérationnel faute de fonds.	Non encore tenu
Œuvrer pour la réussite du projet « Conakry, Capitale Mondiale du Livre »	Le Président de la République a signé deux décrets le 23 janvier 2017 faisant de "Conakry, Capitale Mondiale du Livre" un événement d'utilité publique et instituant un comité interministériel d'orientation, de coordination stratégique et de pilotage du projet. Dans la loi des finances de 2017, le gouvernement a prévu 8 milliards de francs Guinéens pour la réussite de l'événement.	Toujours tenu



Construire une bibliothèque nationale et des bibliothèques régionales	Les travaux de construction de la bibliothèque nationale ont débuté en mars 2015. Elle a été inaugurée le 05 octobre 2016. Le ministère de la culture compte sur 2 millions de livres promis par l'UNESCO à l'occasion de Conakry Capitale Mondiale du Livre pour équiper la bibliothèque. Dans les régions, le ministère veut remplacer les bibliothèques par des centres de lecture et d'animation culturelle.	Partiellement tenu
Faire l'inventaire général du patrimoine culturel national	Le ministère de la culture des sports et du patrimoine historique a produit, en septembre 2016, un document intitulé " <i>Typologie des sites et monuments culturels et naturels en République de Guinée</i> ". C'est un inventaire des sites et monuments culturels et naturels en Guinée.	Tenu
Relancer les sports scolaires et universitaires	Le sports scolaires et universitaires ont connu un début de relance avec l'organisation des Jeux universitaires. Les phases finales de cette compétition pluridisciplinaire ont eu lieu à Fria en novembre 2016.	Tenu
Construire une école de sport	Selon le Ministre de la culture, des sports et du patrimoine historique, la réalisation de cette promesse ne relève pas de son département.	Non encore tenu
Participer aux jeux olympiques RIO 2016	La Guinée a participé aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro (Brésil) en août 2016 avec une délégation composée de 5 athlètes dans les disciplines de l'athlétisme, le judo et la natation. Cependant, la Guinée n'a remporté aucune médaille.	Tenu
Réaliser des travaux complémentaires au Stade de l'Unité de Nongo	À ce jour le stade n'est pas opérationnel. Il reste encore des travaux à réaliser. Le président de la ligue professionnelle de football a tout de même annoncé l'ouverture du stade en février 2017.	Non encore tenu
Réaliser des travaux d'urgence au stade du 28 Septembre	Les travaux d'urgence sur la pelouse, les gradins, la tribune, les vestiaires, le bureau du commissaire et celui des arbitres du Stade du 28 Septembre ont été réalisés en février 2016 par l'entreprise GUICOPRES.	Tenu
Réaliser des études de faisabilité pour la	La réalisation de cet engagement est du ressort du Comité d'Organisation de la	Non encore tenu



construction des infrastructures sportives et d'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations de 2023 à Kankan, N'Zérékoré, et Labé	Coupe d'Afrique des Nations COCAN 2023 mis en place en octobre 2016 mais les membres de ce COCAN n'ont été nommés qu'en janvier 2017.	
Restaurer le Mausolée National de Camayenne	Selon l'ONG qui entretient le mausolée, plusieurs promesses de rénovation du lieu ont été faites. Mais rien de concret n'en a encore découlé. Dans une interview accordée à Lahidi, le Ministre de la Culture, des sports et du patrimoine historique, Siaka Barry affirme qu'une organisation islamique a accepté de financer la restauration du mausolée. Mais pour des raisons administratives, ce financement ne serait pas encore obtenu.	Non encore tenu
Construire un centre culturel à Kollet dans la préfecture de Tougué	Le Ministre de la culture, des sports et du patrimoine historique, Siaka Barry affirme ne pas être au courant de cette promesse pourtant faite par le président Alpha Condé lors de sa visite à Kollet (Tougué) le 6 Septembre 2015.	Non encore tenu

NB : Ce rapport peut être actualisé à tout moment sur www.lahidi.org